

Dans une autre résolution, l'Assemblée générale demande à son président de désigner un comité de négociation chargé de consulter les États membres et non membres sur les contributions que les divers gouvernements seraient disposés à verser pour financer le programme d'assistance et de relèvement. La résolution prévoit qu'à une date ultérieure les États membres et non membres seront convoqués pour déterminer les contributions de leurs gouvernements. Le Canada est l'un des sept membres du comité de négociation nommés par le président.

Bien que l'on ne connaisse pas encore exactement l'étendue des besoins de la Corée en matière d'assistance et de relèvement, le Conseil économique et social estime que le coût du programme pendant la période initiale, c'est-à-dire du 1er janvier 1951 au début de 1952, s'élèvera à environ 250 millions de dollars. Depuis que ces plans ont été arrêtés, les événements ont pris une tournure si différente en Corée qu'il faudra maintenant attendre que la situation politique et militaire s'éclaircisse pour mettre ce programme à exécution.



Photo: Défense nationale

DES PILOTES DE PAYS DE L'ATLANTIQUE-NORD SONT FORMÉS AU CANADA

Pour une part de sa contribution au plan de défense collective de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord, le Canada accueille et entraîne des élèves-pilotes d'autres États signataires du Traité. De gauche à droite, des pilotes de Norvège, de Belgique, du Canada, d'Italie et des Pays-Bas, à Centrafia (Ontario).